

ÉCOLE  BREULEUX
PRIMAIRE

Cahier d'accueil 2026-2027

Cercle scolaire
Les Breuleux et environs

Ch. de la Pépinière 2 – 2345 Les Breuleux – 032 951 29 01

www.eslb.ch

Table des matières

Table des matières	2
1. Mot de bienvenue de la direction.....	3
2. Lieux scolaires.....	4
3. Partenaires scolaires.....	4
4. Répartition des classes et des enseignants.....	5
5. Rentrée scolaire – vacances – jours fériés	6
6. Protocole d'intervention pour les parents.....	6
7. Règles de vie.....	6
8. Transports scolaires	7
9. Moyens de locomotion	7
o Pédibus.....	7
10. Horaires	8
11. Cours facultatifs et devoirs surveillés	8
12. Places de parc.....	8
13. Demande de congé.....	9
14. Absences	9
o Absences justifiées.....	9
o Absences injustifiées.....	9
o Rattrapage	9
15. Appareils numériques	9
16. Cour de récréation.....	10
17. Clinique dentaire	10
18. Assurance	10
19. Bibliothèque	10
20. Équipement	11
21. Traitement médicamenteux	11
22. Changement de coordonnées.....	11
23. Site internet.....	11
24. ECOLE 21	11

1. Mot de bienvenue de la direction

L'été est bien là : lumineux, très chaud, trop sec même, nous faisant perdre nos repères saisonniers. Mais nous sommes bien à la mi-août et il s'agit d'entamer une nouvelle année scolaire.

Contrairement à ces dernières années, cette rentrée sera réellement nouvelle à plusieurs égards.

Administrative, tout d'abord. Avec le départ de Luc Aubry à l'ES de Moutier, Aline Burkhalter prendra une part de travail administratif, dans le cadre d'une équipe de direction primaire-secondaire à cinq personnes qui aura la responsabilité des Ecoles des Breuleux et de Saignelégier.

Par ailleurs, le texte de loi sur les congés a été modifié, octroyant dorénavant aux élèves 8 jours de congés sans justification pour chacun des cycles.

Numérique, également. Notre école fait peau neuve en matière de communication Internet. Grâce à son rattachement au tout récent site des Écoles de Saignelégier et des Breuleux, www.eslb.ch, elle disposera d'un outil pour informer régulièrement les familles et la population des nombreuses activités qui la font vivre.

Nous espérons que chacun, enfants, parents comme professionnels de l'école a pu profiter d'un temps de repos estival lui permettant d'aborder avec confiance l'année scolaire qui s'annonce. Nous formulons également le vœu que les nouveautés évoquées ci-dessus ne soient pas seulement visibles en surface, mais qu'elles s'inscrivent dans un renouveau personnel et concret pour chacune et chacun : un élan stimulant et enthousiasmant, favorisant la curiosité, la créativité, la réflexion et les apprentissages tout comme le développement des compétences psychosociales et le bien-être au sein de notre communauté scolaire.

Très belle rentrée à toutes et tous !

Au nom de l'équipe de direction

Laurent Nicolet
Directeur

2. Lieux scolaires

Le cercle scolaire des Breuleux et environs regroupe les élèves des villages des Breuleux, La Chaux-des-Breuleux, Les Emibois, Muriaux, Le Peuchapatte et Le Cerneux-Veusil.

Les classes sont réparties sur trois lieux scolaires : Les Breuleux, Les Emibois et la Chaux-des-Breuleux.

3. Partenaires scolaires

Direction		032.951.29.01
Laurent Nicolet	Directeur	Joignable du lundi au
Aline Burkhalter	Membre de Direction	vendredi jusqu'à 17h30
Salle des maîtres		032.951.29.01
Les Breuleux		
Commission d'école	Présidente	instruction@breuleux.ch
Malika Châtelain		
Infirmière scolaire		079.625.05.95
Monia Chalot		
Médiatrice scolaire		maryline.chenal@edu.jura.ch
Maryline Chenal		
Service de l'enseignement		032.420.54.10
Secrétariat		
Concierges		
Georges Huguet	Ecole primaire Les Breuleux	079.290.39.07
Yann Baume	Ecole primaire Les Breuleux	079.290.27.06
Cyrille Bigler	Salle Polyvalente	
Dominique Egli	Ecole primaire Les Emibois	078.828.57.36
Centre d'orientation scolaire		032.420.34.70
Psychologue scolaire		032.420.34.70
Hugues Schaffter		
Médecin scolaire		032.951.27.63
Dresse Cannelle Broquet Duret		
Clinique dentaire		079.277.02.06
Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE)		032.552.17.50
Marie Lanz		
Commune des Breuleux		032.959.43.30
Secrétariat		
Commune de Muriaux		032.951.19.06
Secrétariat		
Commune de la Chaux-des-Breuleux		032.954.18.24
Secrétariat		

4. Répartition des classes et des enseignants

Degrés	Enseignants	Classe
Les Breuleux		
1-2P	Marianne Badet Maurane Bürki	Nouveau bât.
3P	Jennie Koller	Nouveau bât.
4PA	Maryline Baumann Marina Gisiger	Classe n°1
4PB	Maryline Chenal	Nouveau bât.
5P	Juliane Miserez	Classe n°7
6P	Delphine Parent	Classe n°3
7P	Camille Flückiger Noémie Paratte-Dubail	Classe n°6
8P	Julie Rebetez Léna Joly	Classe n°2
Les Emibois		
1-2P	Laetitia Gurba Maurane Bürki	Les Emibois
La Chaux-des Breuleux		
7P	Noémie Paratte-Dubail	La Chaux-des-Breuleux
Enseignants 3-8P		
ACT	Juliette Farine	Salle ACT
Soutien	Christelle Devanthéry	Classe n°5
Enseignante auxiliaire	Aline Burkhalter	
Enseignante auxiliaire	Léonie Riat	

5. Rentrée scolaire – vacances – jours fériés

Rentrée scolaire 2026-2027	Lundi 17 août 2025
Vacances d'automne	Du lundi 5 octobre au vendredi 16 octobre 2026
Vacances de Noël	Du jeudi 24 décembre 2026 au vendredi 8 janvier 2027
Semaine blanche	Du lundi 15 au vendredi 19 février 2027
Vacances de Pâques	Du vendredi 26 avril au vendredi 9 avril 2027
Ascension	Jeudi 6 et vendredi 7 mai 2027
Pentecôte	Lundi 17 mai 2027
Fête Dieu	Jeudi 27 et vendredi 28 juin 2027
Indépendance du Jura	Mercredi 23 juin 2027
Fin de l'année scolaire	Vendredi 2 juillet 2027 à 11h40
Vacances d'été	Du lundi 5 juillet au vendredi 13 août 2027
Rentrée scolaire 2024-2025	Lundi 16 août 2027

6. Protocole d'intervention pour les parents

Lorsque les parents rencontrent un problème scolaire concernant leur enfant, ils veilleront à suivre les étapes suivantes :

- 1) S'adresser en priorité à l'enseignant(e) concerné(e)
- 2) En cas d'impasse, s'adresser à la direction de l'école, qui prendra les dispositions nécessaires et en référera, si besoin, à l'interlocuteur compétent.
- 3) S'adresser à la commission d'école

7. Règles de vie

Les règles de vie sont travaillées et expliquées en classe, les élèves participent à l'élaboration de ces dernières.

Chaque élève a une attitude correcte et polie et s'abstient de tout acte de violence physique ou verbale. Les élèves n'apportent aucun objet dangereux à l'école. Ils respectent l'environnement et sont tenus de se soumettre aux différentes règles de discipline des bâtiments scolaires qu'ils fréquentent.

Tout non-respect des règles sera sanctionné.

Les bonbons, chewing-gum et autres friandises ne sont pas acceptés au sein du périmètre scolaire. Ces derniers seront confisqués par les enseignants.

8. Transports scolaires

Seuls les élèves annoncés aux transports de l'école peuvent emprunter les transports scolaires et uniquement sur le trajet reliant leur domicile à l'école.

Tous les passagers se conforment aux règles ci-dessous établies par l'école pour le confort et la sécurité de chacun.

- Aux Emibois, j'attends le bus dans l'herbe ou dans la cabane en cas de pluie.
- Aux Breuleux, j'attends le bus sous la passerelle ou dans la petite cour. Lorsque le car / le bus s'arrête je me dirige vers celui-ci et j'attends que tous les enfants sortent avant de monter.
- Les élèves de 1-2P attendent le bus pour les Emibois dans l'abri.
- A la Chaux-des-Breuleux, j'attends le bus devant l'école.
- J'entre sans bousculer mes camarades et je salue le chauffeur.
- Je choisis tout de suite une place et je m'attache.
- Je reste assis(e) et attaché(e).
- Je respecte mes camarades et je suis poli(e).
- Je profite de manger et de boire avant l'arrivée du bus.
- A l'arrivée, j'attends que le car s'arrête, je me détache délicatement, je sors tranquillement et je prends mes affaires.
- Si j'ai besoin d'aide, je peux m'adresser au chauffeur ou à un camarade.
- Toute transgression sera sanctionnée.

9. Moyens de locomotion

Pour la sécurité des enfants, nous vous demandons de ne pas utiliser l'accès à l'école en voiture, du lundi au vendredi durant le temps scolaire, de 7h00 à 17h00.

Sur recommandation de la gendarmerie scolaire, nous conseillons aux enfants jusqu'à la 6P y compris d'éviter de venir à l'école à vélo. En effet, les élèves recevront des informations théoriques et pratiques sur la circulation routière dès la 6P. Le port du casque est fortement conseillé lors de l'utilisation du vélo.

De plus, pour des raisons de sécurité, il est interdit de venir à l'école en trottinette, en skate ou avec tout autre moyen de transport. Toute transgression sera sanctionnée.

Nous conseillons vivement les familles à privilégier les déplacements à pied.

Pédibus

Depuis 2018, des lignes de Pédibus fonctionnent dans les quartiers des Breuleux afin d'accompagner les élèves sur le chemin de l'école. Pour tout renseignement, nous vous invitons à contacter Madame Christelle Vallat, par téléphone au 076 465 41 61 ou par mail à l'adresse suivante : jura@pedibus.ch

10. Horaires

L'établissement est accessible aux élèves **dix minutes** avant le début des cours.

Heure d'ouverture des portes	Heure du début des cours
7h20	7h30
8h10	8h20
13h25	13h35

Les élèves sont sous la responsabilité des parents en dehors des horaires scolaires.

Les élèves des Breuleux sont priés de quitter l'enceinte de l'école dès la fin des cours.

Les élèves externes attendent leur bus dans le périmètre établi.

11. Cours facultatifs et devoirs surveillés

Dès qu'un enfant est inscrit à un cours facultatif ou aux devoirs surveillés, ces derniers deviennent **obligatoires**. La règle des absences et retards s'applique donc également pour ces cours. Il est attendu des élèves qu'ils aient un comportement correct et qu'ils respectent les règles. En cas de problème, votre enfant sera averti deux fois par écrit et une exclusion sera prononcée en cas de récidive. Les cours facultatifs commencent dès la deuxième semaine et n'ont pas lieu la dernière semaine d'école.

12. Places de parc

Les places de parc sont réservées à la maison de l'enfance, aux enseignants ainsi qu'aux transports scolaires. **L'accès au chemin de la Pépinière est interdit aux non ayant-droits de 7h00 à 17h00.**

Nous vous demandons d'utiliser les places sur le parking de la Pépinière ou de la COOP, ceci afin de sécuriser au maximum l'arrivée et la sortie de l'école. Des contrôles réguliers auront lieu.

13. Demande de congé

Tout élève peut bénéficier de **huit jours** de congé sans justification, à titre individuel, pour un **maximum de cinq jours cumulés**, pour chacun des cycles (cycle 1 : 1P-4P cycle 2 : 5P-8P) sur demande écrite de ses parents à sa maîtresse de classe. La demande doit être faite **au moins dix jours à l'avance** au moyen de la feuille d'absences prévue à cet effet. Est exclue la première semaine d'école.

Tout élève peut bénéficier d'un congé, pour motif justifié (ordonnance scolaire). La demande doit être faite par écrit par ses parents, à la Direction **un mois à l'avance**, et doit être dûment motivée. Les demandes de congé liées à des associations (sport, scouts, paroisses, etc.) sont à faire par les associations concernées à la Direction et par écrit un mois à l'avance.

14. Absences

Absences justifiées

En cas d'absence imprévue d'un élève (maladie, accident, etc.), les parents sont tenus d'avertir l'école **au plus vite** par téléphone.

Un certificat médical est attendu pour toute absence de 10 jours ou plus.

Absences injustifiées

En cas d'absence injustifiée ou d'un non-respect d'une décision de la direction, cette dernière se réserve le droit d'amender les leçons manquées. L'affectation des sommes perçues est réservée à des activités scolaires. Les leçons injustifiées figurent dans le bulletin scolaire de l'enfant.

Rattrapage

Les parents et l'élève pourvoient eux-mêmes au rattrapage des cours manqués.

15. Appareils numériques

Les téléphones portables, montres connectées et autres appareils électroniques sont interdits dans l'enceinte de l'école. Il en va de même dans les alentours de l'école, les salles de sport, les transports ainsi qu'à la piscine ou la patinoire.

En cas de non-respect de ces prescriptions, les appareils seront confisqués et pourront être récupérés par les parents auprès de la direction de l'école.

Les outils numériques compensatoires doivent être paramétrés par l'autorité parentale afin de garantir la sécurité de l'enfant.

16. Cour de récréation

La récréation se déroule sous la surveillance d'adultes. La récréation a lieu hors des bâtiments. Les élèves sont tenus de respecter les règles (cf point 7).

17. Clinique dentaire

Le service dentaire scolaire s'adresse aux enfants durant toute la scolarité obligatoire.

Il offre :

- Un examen annuel par la clinique dentaire ambulante
- La possibilité de traiter la denture selon un tarif préférentiel
- Une aide financière pour les soins, sous condition de revenu. (cf site de la commune des Breuleux)

Les soins éventuels à effectuer sont consignés dans le carnet dentaire personnel de l'élève qui sera présenté aux parents pour signature. Cette visite aura lieu début septembre.

18. Assurance

La police d'assurance de la commune consiste en une police complémentaire qui ne couvre que les frais que votre assurance ne prend pas en charge (franchise, participation personnelle).

Pour plus d'informations concernant la procédure à suivre, veuillez contacter la direction.

19. Bibliothèque

La bibliothèque est désormais accessible dès la 1^{re} P.

Elle est ouverte à partir de la 2^{ème} semaine d'école :

les mardis de 13h00 à 13h30 et de 15h10 à 16h00

les mercredis de 11h50 à 12h20

les lundis durant le temps de récréation uniquement pour les élèves externes ne pouvant pas s'y rendre durant les autres heures d'ouverture.

(Pour les 1-2^{es} P, accompagnés par un parent)

Les élèves pourront emprunter des livres lors de leurs visites à la bibliothèque avec leur classe.

Chaque livre perdu ou abîmé devra être payé 20.-.

20. Équipement

Chaque élève doit avoir une paire de pantoufles (en état) **dès le 1^{er} jour d'école**. Le port des pantoufles est obligatoire dans les bâtiments scolaires.

Les élèves doivent également se munir d'un tablier (chemise...) pour les activités manuelles.

Pour les leçons d'éducation physique, chaque enfant doit être muni d'une paire de baskets ne marquant pas le sol.

21. Traitement médicamenteux

Nous demandons aux parents d'informer les enseignants si leur enfant suit un traitement ainsi que tout changement lié à celui-ci.

22. Changement de coordonnées

Tout changement d'adresse, de numéros de téléphone, etc., doit être annoncé au plus vite à l'enseignant(e) concerné(e).

23. Site internet

Vous retrouverez toutes ces informations et la feuille pour les demandes de congé sans justification sur le site de l'école : <https://www.eslb.ch/>

24. ECOLE 21

Notre école fait partie du groupe École 21 qui propose différents projets pour l'école, comme le canapé forestier qui a été mis en place en septembre 2021. Un groupe d'enseignants et de parents mettent en place de nouvelles idées. Si vous êtes intéressés à rejoindre ce groupe, vous pouvez contacter Maryline Chenal par courriel : maryline.chenal@edu.jura.ch